

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

N°2025-01-T1

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

Date de convocation du conseil d'administration : 17 janvier 2025

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 16

Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Patricia GARCIA ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean Philippe CORDIN ; Mme Evelyne LARASSE ; M. Benoit SECHET ; M. Jean-Claude GAUD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE . . Mme Colette BONNIN ; Mme Myriam RAFFARA ; Mme Géraldine BALLIGAND

Membre absent ayant donné pouvoir : M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Christian GORISSE donne pouvoir à M. Benoit SECHET ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à M. Jean Philippe CORDIN

Membres absents : M. Christophe PERRIN ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Héléne DROMARD

**OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL CCAS POUR
L'ANNEE 2025**

Ce rapport budgétaire se décompose en deux parties :

une première partie relative au contexte économique, financier et social pour 2025;
une deuxième partie relative au budget du CCAS, avec un focus consacré au service social et un rappel des grandes lignes relatives aux budgets annexes du CCAS;

Contexte économique financier et social 2025

Un environnement économique complexe et incertain

En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à <3,2%, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions

commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'élection américaine fin 2024. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024.

Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année.

L'inflation en France reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, le niveau d'inflation en France en 2025 sera de 1,8%.

En parallèle, l'INSEE table sur une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7,8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail

Le niveau de pauvreté en France, quant à lui, devrait légèrement diminuer et atteindre 14,2%.

Les populations les plus touchées sont les jeunes, les familles monoparentales et les travailleurs précaires. Les dispositifs sociaux en place n'ont pas pu compenser l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages les plus vulnérables.

Néanmoins, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB pour 2024. Cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées.

Le projet de loi de Finances 2025 (PLF 2025)

Devant l'impossibilité de voter un budget avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement a présenté un projet de loi spéciale visant à assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année.

Cette loi, qui ne remplace pas le budget, permet de gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances en 2025, elle a été adoptée le 21 décembre 2024 et est assortie d'un décret d'application entré en vigueur le 1er janvier 2025.

En l'état actuel du processus législatif, le Gouvernement élabore actuellement un nouveau projet de Loi des Finances pour l'année 2025. Les premiers éléments annoncés indiquent qu'il sera demandé un effort financier aux collectivités pour réduire le déficit public est fixé à 2,2 milliards d'euros en 2025, contre 5 milliards prévus initialement.

De fait, dans ce contexte incertain et mouvant, la circonspection et la prudence sont de rigueur en matière de finances publiques.

Les enjeux locaux et le contexte social

Confrontée à ce contexte incertain et complexe, la municipalité d'Écully souhaite poursuivre sa gestion raisonnée et son programme d'investissement sans impacter le taux de fiscalité ou recourir à l'emprunt. Veillant au maintien de la qualité des services à la population dans un contexte d'instabilité politique et économique, la municipalité prévoit, dans son rapport d'orientation budgétaire 2025, de réduire la subvention d'équilibre au budget du CCAS à hauteur de 425 000 €.

Cette diminution correspond aux conséquences du processus d'intégration du CCAS au sein de l'Hôtel de Ville, permettant à la fois de simplifier le parcours usager et à la fois de disposer des locaux de la Maison des Solidarités pour y implanter la future Maison Pluriprofessionnelle de Santé. En conséquence de quoi, le CCAS pourra diminuer les dépenses de fonctionnement du service social relatives à son hébergement (fluides,...)

L'objectif général du CCAS demeure ainsi la mise en œuvre de la feuille de route communale conformément aux besoins identifiés dans l'ABS et l'intervention en proximité auprès des populations éculloises les plus fragilisées.

A l'aune de la proximité de la fin de mandat 2020-2026, l'année 2025 devra permettre de pouvoir évaluer la portée des actions menées notamment dans le cadre de l'aide aux plus précaires, de la lutte contre l'isolement des seniors, de l'accès aux droits, de la lutte contre les violences intrafamiliales et de l'attention portée au quartier prioritaire « Les Sources Le Pérollier ». Il sera également opportun de pouvoir réfléchir aux thématiques émergentes qui pourront constituer les focus de la future Analyse des Besoins Sociaux.

2) Le budget principal du CCAS :

Comme les années précédentes, le budget 2025 permettra de financer les frais relatifs au fonctionnement du service social et à l'entretien courant des locaux (dépenses de personnel et charges à caractère général).

Une enveloppe est aussi prévue afin de financer les transferts financiers entre la ville et le CCAS, comme le prévoit la convention de mutualisation réactualisée. Cette convention fixe les dispositions générales régissant les modalités des prestations et concours apportés par la ville d'Écully au fonctionnement du CCAS.

2-1) La situation propre au CCAS service social:

Le service social du CCAS d'Écully procède :

- à l'accueil, l'orientation et l'information du public ;
- à l'accompagnement polyvalent des personnes isolées et des ménages avec des enfants majeurs ;
- à l'accompagnement social des bénéficiaires du R.S.A dans le cadre d'une convention avec la Métropole de Lyon ;
- à l'enregistrement des demandes locatives sociales, au recensement des situations des demandeurs de logement écullois et à la collaboration de proximité avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire
- à la participation aux projets municipaux ou aux projets de territoire (participation à la programmation sociale du quartier Sources Pérollier, contribution à la Convention Territoriale Globale, café des aidants, épicerie sociale, ...)

à la construction, la mise en œuvre et l'animation d'un programme de prévention dédié aux seniors écullois (ateliers mémoire, gymnastique adaptée, conférence, ciné-thé, etc...)

2-1-1) Information sur la section de fonctionnement du budget 2025 – Ressources humaines (LOI NOTRE) du budget Social (Hors EHPAD et Résidence Autonomie) :

Structure des effectifs : 4 postes au tableau des effectifs (dont 2 titulaire et 2 non titulaires).

Éléments sur la rémunération :

Traitements indiciaires : 101 996,71€

Régimes indemnitaires : 23 735,29€

Nouvelles bonifications indiciaires 315,04 €

Heures supplémentaires rémunérées 54 €

A ces éléments s'ajoute le poste et le salaire du Directeur du CCAS dont 2 875€ de participation de la Métropole au titre de la politique de la ville. Ce salaire est payé sur le budget de la Ville et remboursé par le CCAS à la ville en charge nette (hors subvention Métropole)

A noter : le passage en QPV du quartier Sources Pérollier permet de valoriser également le poste de chargé de mission créé en avril 2024, valorisation qui est au bénéfice du budget communal s'agissant d'un poste ville.

Durée effective du travail : 1 607 heures

Évolution prévisionnelle des effectifs pour 2025 :

L'année 2024 s'est déroulée de manière optimale, avec des effectifs complets et une continuité remarquable du service public. Les différentes missions du service social ont pu être menées de manière qualitative et de nouveaux partenariats ont pu être développés (Centre social de l'Orangerie, Crésus, France Alzheimer).

Les conventions sont suivies et correctement investies, qu'il s'agisse de la convention relative au RSA passée avec la Métropole de Lyon ou de la convention relative à EPICOEUR passée avec le Centre social et la programmation senior a atteint l'envergure souhaitée tant en nombre d'activités proposées qu'en qualité des interventions.

Le service social s'est également pleinement mobilisé dans la perspective de son prochain emménagement au sein de l'Hôtel de Ville et a associé ses partenaires à la démarche (SIEL Bleu, Crésus, AMELY, etc...)

Un rétroplanning de travaux permet d'envisager le départ du service social des locaux de la Maison de la Solidarité fin janvier 2025 et une installation définitive et consolidée à la rentrée 2025. Durant l'entre deux, le service et ses partenaires seront hébergés dans différents locaux au sein de l'Hôtel de Ville permettant également de sécuriser l'activité et de faciliter ce déplacement.

2-2) Budget du CCAS – évolution des dépenses réelles de fonctionnement (en k€)

Le budget est réparti de la sorte :

Chapitre en K€	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024		
Provisoire	BP 2025	Evolution BP25/24						
011	97K€	74K€	107k€	188K€	123k€	115K€	107k€	-16
012	224K€	234K€	216K€	247K€	262k€	270K€	275k€	+13
65	238K€	263K€	215k€	268K€	105k€	105€	94k€	-11
Total	559K€	574K€	538k€	703k€	490k€	490K€	476k€	-14

Afin de financer ces dépenses, la subvention que versera la Ville au CCAS sera ramenée à 425 k€ soit une diminution de BP à BP de 15k€.

En 2025, le budget du CCAS se propose de consolider maintenir les financements dédiés à l'organisation du service en termes de ressources humaines, aux aides facultatives et au financement de la programmation prévention senior.

Nous pouvons noter l'augmentation du chapitre 012 :

La hausse s'explique par la prise en compte globale de l'évolution des traitements des agents à concurrence de +2% du réalisé, au constat d'effectifs stables. Au demeurant le départ de la directrice des solidarités et la période potentielle de carence de direction pourrait amener ce montant à diminuer sur l'année 2025.

En parallèle, les chapitres 11 et 65 font l'objet de légères diminutions :

Le déménagement du CCAS au sein de l'Hôtel de Ville va soulager le budget du montant des fluides concernant la Maison de la Solidarité

La modification du règlement des aides facultatives validée en janvier 2024 a permis de mettre un terme à l'automatisation de l'aide aux loisirs en parallèle d'une mise à plat de la tarification communale. Il convient de diminuer en conséquence le budget alloué à cette dépense, le CCAS étant néanmoins toujours en possibilité d'examiner les demandes individuelles complémentaires à la nouvelle tarification. Les budgets relatifs aux aides sur factures, à la cantine ou à l'aide alimentaire demeurent quant à eux préservés.

En conclusion, le budget prévisionnel du CCAS pour l'année 2025 montre une diminution mesurée qui traduit la stabilisation du budget global en écho à l'évolution du budget du Centre Louise Coucheroux dont il est gestionnaire. La priorité demeure le soutien aux politiques sociales engagées par l'établissement en faveur des publics en précarité.

3) Les budgets annexes du CCAS :

Les budgets de la résidence autonomie et de l'EHPAD ont fusionné au 1er janvier 2025, afin d'être en cohérence avec le CPOM signé fin 2021. Ainsi, le budget regroupe désormais les trois services :

EHPAD,

Résidence Autonomie

Accueil de jour.

Ce budget fait l'objet d'une présentation propre sous la forme d'un document unique, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2025.

En parallèle, deux faits notables qui se sont déroulés en 2024 sont à prendre en considération pour l'année 2025 :

Tout d'abord l'impact de l'inflation sur les dépenses énergétiques : le bouclier tarifaire mis en place conséquemment à l'augmentation des coûts du fait de la situation géopolitique mondiale a pris fin en début d'année 2024. De fait, les dépenses sur ce poste ont considérablement augmenté et ont nécessité une adaptation du budget en conséquence

En second lieu, le rachat de la Résidence autonomie Louise Coucheroux au bailleur social AXENTIA a pu se conclure le 14 novembre 2024 avec 8 mois de décalage vis-à-vis du calendrier initial ; Ce rachat fait désormais de la Commune le propriétaire unique et stratégique du tènement et va aboutir à l'adaptation de la redevance imputée au budget annexe du CCAS au titre de la résidence autonomie.

3.1. Les dépenses

3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

L'augmentation des fluides est maintenue pour 2025.

Les tarifs des repas servis aux résidents des structures sont en augmentation tel que prévu dans le cadre du marché en cours, tout comme la tarification du transporteur de l'accueil de jour (+5,30%)

Le groupe 1 est donc impacté essentiellement par l'augmentation des denrées alimentaires et des fluides. Cette dépense est estimée à 707 236€ pour l'année sur les trois services, contre 666 357€ au budget prévisionnel 2024, soit une augmentation de 40 679 € (6,10% d'augmentation).

Concernant les charges de personnel, avec l'intégration du poste d'agent du service « paysage et biodiversité et le recrutement au 1 avril 2025 d'un poste d'agent d'entretien à temps partiel pour la résidence autonomie - en lieu et place du prestataire deca propreté - le budget prévisionnel s'établit à 1 331 483 € pour les trois services en 2025, contre 1 287 300 € en 2024.

Ainsi, le groupe 2 est également en augmentation.

Avec l'achat du bâtiment de la résidence autonomie par la Ville, le budget du Centre Coucheroux est en baisse sur le groupe 3 sur le service Résidence Autonomie. Cet achat a eu lieu en novembre 2024.

La Résidence autonomie versera toujours un loyer à la Ville, propriétaire du bâtiment, mais dans une moindre mesure. En 2025 le montant des charges locatives et de copropriété baissera ainsi de manière assez substantielle (- 69 k€).

Concernant le groupe 3, le budget prévisionnel s'établit à 481 398 € pour les trois services en 2025, contre 608 529 € en 2024.

3.1.2. Les dépenses d'investissement

Au niveau de l'investissement, les travaux suivants sont prévus sur 2025 :

Acquisition du logiciel de soins NET SOINS dans le cadre de la grappe informatique (licence, formation, maintenance (39k€)

Remplacement d'un groupe de froid dans les cuisines de la résidence (5k€)

Acquisition d'un chariot de médicaments pour se mettre en conformité avec la réglementation (3k€)

Acquisition d'un lit douche pour l'EHPAD (3k€)

Soit un total en section d'investissement de 50 000 €.

3.2. Les recettes

3.2.1. Les recettes de fonctionnement

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus en 2025 les montants suivants :
769 823 € de loyers à la Résidence Autonomie (aide sociale comprise)
96 000 € de loyers pour l'accueil de jour
479 920 € pour l'EHPAD (aides sociales dépendance et hébergement comprises).

Concernant les recettes des financeurs :

Le forfait soins est estimé à 139 869 € pour la Résidence autonomie, 131 789 € pour l'accueil de jour et 391 450 € pour l'EHPAD.

Le forfait autonomie s'élèverait à 27 897 € à la Résidence autonomie

Le forfait dépendance à 93 250 € pour l'EHPAD.

Concernant les autres produits d'exploitation (restauration à la résidence autonomie, forfait linge et transports des usagers de l'accueil de jour) il est prévu un budget prévisionnel à hauteur de 204 292€. Cette prévision, en baisse par rapport au budget prévisionnel 2024 (-18 490€) correspond à la réalisation 2024.

3.2.2. Les recettes d'investissement

L'investissement sur le changement du logiciel de soins a fait l'objet de subventions de la part de l'ARS dans le cadre du dispositif ESMS en numérique à hauteur de 26 000€.

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », complétant les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB),

Le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget,

Vu le rapport d'orientations budgétaires (ROB), présenté ci-dessus,

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire n'étant qu'une étape dans la procédure budgétaire, il n'a pas de caractère décisionnel.

Considérant qu'il s'agit toutefois d'une formalité substantielle dans la procédure budgétaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 14 voix pour

- **Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025, présenté ce jour, de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat.**
- **Adopte les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires présenté en séance.**

A Écully, le

Certifié exécutoire le

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Le Président
Pour le Président,
La Vice-Présidente du C.C.A.S

Laure DESCHAMPS

Jonathan MALHERBE